

ARDE

Société à responsabilité limitée d'architecture au capital de 5 000 euros
Siège social : 23 Rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 904 502 630,
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de PARIS sous le n°S22479

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'an 2024,

Le 4 avril à 20 heures, à Paris 75003, 314 rue Saint Martin

Les associés de la Société à responsabilité limitée d'architecture ARDE, au capital de 5 000 euros divisé en 5000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale.

Sont présents :

- **MORIT Mathieu**,
Propriétaire de 2550 parts sociales, ci :2550 parts
- **PARIS Valentin**
Propriétaire de 1200 parts sociales, ci : 1200 parts
- **Valentin PARIS SARL** (société en cours de liquidation)
Propriétaire de 1250 parts sociales, ci : 1250 parts,
représentée par son Liquidateur. Valentin PARIS

Soit un total de 5000 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présidence de l'Assemblée
- Dissolution anticipée de la SARL ARDE et résolutions suivantes :
 - Dissolution anticipée de la SARL ARDE
 - Désignation du liquidateur,
 - **Pouvoir pour les formalités**

1. Présidence

Monsieur Mathieu MORIT, préside la réunion en sa qualité de co-gérant.

2. Dissolution anticipée de la SARL ARDE

Monsieur Mathieu MORIT rappelle la décision arrêtée d'un commun accord entre les associés de dissoudre la SARL ARDE à effet de ce jour à minuit.

A la suite des discussions informelles ayant précédées la présente assemblée, les associés s'accordent pour formaliser l'état actuel de leurs décisions communes en votant les résolutions mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide la dissolution anticipée de la SARL ARDE à effet de ce jour, le 4/04/2024, à minuit.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège de la liquidation est : 314 rue Saint-Martin - 75003 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de liquidateur :

Monsieur MATHIEU MORIT, architecte HMONP
 Né le 7 mai 1990 à Amiens (80)
 De nationalité française
 Demeurant 314 rue Saint-Martin à Paris (75003)

Le Liquidateur aura pour mission de procéder à la réalisation de l'actif commun, au paiement des dettes et au partage du solde disponible entre les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mathieu MORIT déclare accepter les fonctions de liquidateur qui lui sont confiées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

De tout ceci il a été dressé au procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Monsieur Mathieu MORIT	
Monsieur Valentin PARIS	
La société « Valentin PARIS SARL » société en liquidation Représentée par Monsieur Valentin PARIS, Liquidateur	

Pour acceptation des fonctions de liquidateur :

Monsieur Mathieu MORIT « <i>Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur</i> »	
---	--